



PREFECTURE DE L'EURE ET LOIR



Direction départementale des
services vétérinaires
de l'Eure et Loir

Service santé animale
Cité administrative
15. place de la république
28019 Chartres Cedex

Dossier suivi par :
M. BERNARD-JANNIN
Tél. : 02 37 90 37 11
Fax : 02 37 35 18 12

Réf. :

Mél : mailto:ddsv28@agriculture.gouv.fr

Objet : Attestation Sanitaire

Chartres, le 24/08/06

ATTESTATION DE PROVENANCE Carte Violette

(Arrêté Ministériel du 13 octobre 1998 modifié)
(Arrêté Ministériel du 6 juillet 1994 modifié)

VALABLE 30 JOURS A COMPTER DE SA DELIVRANCE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES
VETERINAIRES D'EURE ET LOIR

CERTIFIE QUE LE CHEPTEL CAPRIN :

CHEPTEL N° 28342067

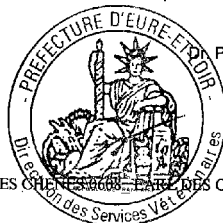
EARL LES CHENES (M. Desbois)
Les Chênes
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Pour les animaux : **4113** (79H32.04113) & **URKO** (22751.03007).

Est reconnu officiellement indemne de brucellose tel que défini par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1998.
Et officiellement indemne de CAEV tel que défini par l'arrêté ministériel du 6 juillet 1994 modifié.
Et est inscrit au Contrôle Sanitaire Officiel de la Tremblante Caprine (AM du 01/07/2004)

Fait à Chartres, le 24 août 2006

Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires



Pierre LECOULS